



PROGRAMME DE FORMATION CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE 2026 - 2027

Objectifs pédagogiques :

- Assurer les soins d'hygiène et de confort de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Participer à l'accueil et à la communication avec les familles
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Veiller à la sécurité et à l'environnement de l'enfant
- Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant
- Permettre à l'agent titulaire du CAP AEPE d'intervenir de façon adaptée auprès d'enfants en situation de handicap

Aptitudes requises :

- Intérêt marqué pour les métiers de la petite enfance et envie de s'y former
- Motivation, dynamisme et réel goût pour l'accompagnement des jeunes enfants
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, patience et bienveillance

Organisation de la formation :

Entrée en formation :

- 06 Juillet 2026 : parcours avec matières générales et professionnelles
- 24 Août 2026 : parcours professionnel (candidats dispensés des matières générales car déjà titulaire d'un diplôme égal ou supérieur)

Lieux : 31 Avenue Jean Monnet à VALENCE

Durée : 10 ou 11 mois dont :

- 421h de matières techniques
- 108h de matières générales

Un minimum obligatoire de 448h en entreprise.

Rythme : La formation est organisée sur un rythme de 1 à 2 jours par semaine (présentiel ou à distance) et le reste en entreprise

Durée hebdomadaire : 35 H

Horaires de la formation : selon plannings

- 8h45-12h30 / 13h15-16h30 (7h par jour)
- 9h00-12h / 12h30-15h30 (6h par jour)
- 9h30-12h / 12h30-15h30 (5h30 x 2 jours/semaine)

Modalités d'accès : Test de motivation, entretien de recrutement et dossier d'inscription

Tarifs : à partir de 6 467€, pris en charge par l'OPCO de l'entreprise

Finalité : Formation diplômante inscrite au RNCP sous le Numéro 38565 – date de certification : 30/11/2020

Diplôme de l'éducation nationale et de la jeunesse
Plus d'infos sur www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/

Nouveauté Règlementaire 2026 :

- Stage/expérience professionnelle d'au moins 3 semaines obligatoires avec un minimum de 96h auprès des moins de 36 mois.
- Les stages et expériences professionnelles ont une validité de 3 ans.
Pour la session 2026, seuls les stages et expériences professionnelles réalisés à partir du 1^{er} janvier 2023 seront pris en compte.

Contenu :

La formation se compose de plusieurs modules :

1. EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
2. EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
3. EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
4. PSE : Prévention Santé Environnement
5. Chef d'œuvre
6. EG1 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
7. EG2 : Mathématique – Sciences physiques et chimiques
8. EG3 : Education physique et sportive



Ressources et moyens pédagogiques :

Cette formation est une formation en alternance.
L'acquisition des compétences se fera tant en entreprise qu'en centre de formation.

- Documents et supports de formation projetés
- Apports théoriques et réglementaires en lien direct avec le métier visé
- Apprentissages par des mises en situations professionnelles
- Livrets d'apprentissage et ressources pédagogiques numériques (Plateforme numérique de formation)
- Quiz en salle et à distance
- Analyse des réalisations et expériences

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

- Attestation de présence, établie sur la base de feuilles d'émargement signées par demi-journée, par le stagiaire et le formateur, à l'exception des périodes en entreprise émargées par le stagiaire et un salarié de l'entreprise
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Evaluation en cours d'année

Validation de la formation :

La délivrance du diplôme CAP de niveau 3 est conditionnée par le passage d'un examen.
Lors de l'examen, si vous avez une moyenne d'au moins 10/20 aux 3 épreuves professionnelles et au moins 10/20 de moyenne à la totalité des épreuves (professionnelles + générales), vous obtenez le diplôme

➤ **Transmission de deux fiches relatives à l'épreuve EP1 :**

Les deux fiches sont à apporter le jour de l'épreuve en double exemplaire (un exemplaire par membre du jury, vous pouvez également prévoir un exemplaire supplémentaire pour vous)

➤ **Le dossier de chef d'œuvre est à apporter le jour de l'épreuve en double exemplaire**

Résultat de la formation :

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue nous renforçons nos dispositifs de mesure par :

1. Un bilan interne de fin de formation.
2. Un audit de conformité du centre de formation.
3. Une surveillance de notre taux de satisfaction.

Taux de satisfaction 2024 : 80%

Taux de réussite à l'examen 2022-2023-2024 : 100%

Plus d'informations sur notre site internet :

www.alia-formation.fr

et sur www.inserjeunes.education.gouv.fr



Description du métier :

- Exerce ses activités dans le respect des besoins de l'enfant, de ses droits et de son individualité
- Participe avec les autres professionnels à la construction de l'identité de l'enfant, à son épanouissement dans le respect des choix des parents
- Établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et propose un accueil et un accompagnement de qualité

Emplois visés :

- Assistant petite enfance
- ATSEM
- Animateur en centre de loisirs
- Animateur périscolaire en école maternelle
- Assistant parents/enfants à domicile
- Assistants maternels à domicile ou en MAM

Poursuite d'études :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Concours ATSEM
- Titre professionnel IEPE (Intervenant Educatif Petite Enfance)
- Bac pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)
- Bac pro SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

Accessibilité :

Pour les personnes en situation de handicap nous mettons en œuvre :

- Un accueil à temps partiel
- Une durée adaptée de formation
- Des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle

Référent handicap : Isabelle BRIVET - **Numéro de téléphone :** 04 81 071 333



**PROGRAMME DE FORMATION CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
2026 - 2027**

UNITES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
EP1 Accompagner le développement du jeune enfant – 180 heures	
EP1 T1 Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte	45 heures
EP1 T2 Adopter une posture professionnelle adaptée	23 heures
EP1 RC1 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	7 heures
EP1 RC2 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	35 heures
EP1 RC3 Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	35 heures
EP1 RC4 Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	14 heures
Le chef d'œuvre	21 heures
EP2 Exercer son activité en accueil collectif de mineurs - 77 heures	
EP2 T3 Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	28 heures
EP2 T4 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	7 heures
EP2 RS1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	14 heures
EP2 RS2 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	28 heures
EP3 Exercer son activité en accueil individuel – 124 heures	
EP3 T5 Organiser son action	21 heures
EP3 RS3 Négocier le cadre d'accueil	35 heures
EP3 RS4 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	21 heures
EP3 RS5 Elaborer des repas	47 heures
Préparation aux examens – 40 heures	
- Aide à la rédaction des fiches EP1 - Aide à la rédaction du chef d'œuvre - Examens Blancs	40 heures
Total des unités d'enseignement professionnel	421 heures
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL	
EG1 Français, histoire/géographie, enseignement moral et civique	35 heures
EG2 Mathématique et physique chimie	33 heures
EG3 Education physique et sportive	33 heures
EG4 PSE Prévention Santé Environnement Thème 1 : l'individu responsable de son capital santé Thème 2 : l'individu responsable de son environnement Thème 3 : l'individu dans son milieu professionnel impliqué dans la prévention des risques Thème 4 : L'individu consommateur averti	7 heures
Total des unités d'enseignement général	108 heures